

Délibération n°2017-28 du Comité syndical du mercredi 29 novembre 2017

VALIDATION DU CONTRAT DE PAYS CŒUR D'HERAULT 2017

L'an deux mil dix sept le vingt neuf novembre à quatorze heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault - 2, parc d'activité le Camalcé - 34150 GIGNAC à l'invitation du Président en date du 20 novembre 2017.

Etaient présents ou représentés :	Francis BARDEAU (représenté par Daniel VIALA), Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN (représenté par Georges PERRUGUE), Joëlle GOUDAL (représentée par Bernard GOUJON), Jean-Claude LACROIX (représenté par Berthe BARRE), Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER FERNANDO, Yolande PRULHIÈRE (représentée par Laurent DUPONT), Frédéric ROIG (représenté par Jean TRINQUIER), Jean-François SOTO (représenté par Agnès CONSTANT), Philippe SALASC, Claude VALERO Louis VILLARET.
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Christian BILHAC, Béatrice FABRE, Jean-Pierre GABAUDAN, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT PIERRE Laurent SINTES.
Invités : 29 ; Quorum : 15 ; Présents ou représentés : 17	

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre du projet de territoire « Horizon 2025 » de la Charte de développement du Pays Cœur d'Hérault, le Pays a coordonné la préparation du Contrat de Pays pour l'ensemble de son territoire, en liaison avec les services du Département, partenaire principal de ce Contrat de territoire.

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'approuver le contenu du contrat ci-annexé, pour 2017, les montants des participations départementales étant les suivants :
 - 490 680 € en investissement
 - 116 687 € en fonctionnement.

pour un montant global de travaux s'élevant à 2 266 790 € sur 15 actions différentes.

- ✓ De dire que 55 587 € sont attribués aux opérations engagées sur le territoire par le syndicat mixte du Pays Cœur d'Hérault et 551 780 € aux opérations engagées sur le territoire par d'autres tiers bénéficiaires.
- ✓ D'autoriser le Président à signer tous documents y afférent

Clermont l'Hérault, le 4 décembre 2017
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire 4 décembre 2017

Publiée le 4 décembre 2017
Transmise le 4 décembre 2017

Le Président du Syndicat


Louis VILLARET